

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2015

Janvier 2018

Directeur Général, Directeur de publication	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale Oumar LY et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION
Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Insa SADIO, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP.

COMITE DE REDACTION	
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE
2. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Tidiane CAMARA
3. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
4. SANTE	Khoudia WADE & Cheikh Ibrahima DIOP
5. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
6. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aida FAYE
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME COLY
8. AGRICULTURE	Mamadou Diang BA
9. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BA
10. ELEVAGE	Seynabou NDIAYE & Kandé CISSE
11. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Penda AMAR
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Ramlatou DIALLO
14. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mambodj FALL & Malick DIOP
15. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
16. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
17. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO, Seynabou SARR & Madiaw DIBO
18. MINES ET CARRIERES	Woudou DEME KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Introduction

La pêche est une activité importante dans le monde entier. Elle contribue aux moyens de subsistance de centaines de millions de personnes en leur assurant un revenu. Elle satisfait des exigences nutritionnelles essentielles de plus d'un milliard de personnes, notamment dans les pays en développement. Elle répond à des exigences culturelles et récréatives.

Le Sénégal présente des avantages géographiques et climatologiques qui confèrent à son littoral une réputation de zone très productive de la côte ouest africaine. Compte tenu de ces atouts, la pêche maritime sénégalaise occupe une place de choix dans l'économie nationale. Toutefois, le secteur traverse une situation difficile qui s'est traduite par une baisse de son poids²³ dans le Produit Intérieur Brut (PIB) qui passe de 1,7% en 2012 à 1,4% en 2015.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs, qui ont principalement trait à :

- ✓ la surexploitation des ressources ;
- ✓ la pollution et la dégradation du milieu ;
- ✓ la faiblesse du cadre institutionnel de gestion du secteur ;
- ✓ l'insuffisance des ressources humaines ;
- ✓ l'absence de financement adapté ;
- ✓ l'environnement fiscal inadéquat ;
- ✓ la faiblesse du système d'information pour une bonne analyse du secteur ;
- ✓ la faiblesse des capacités de recherche.

Ce chapitre, outre la présentation de la mise en œuvre de la politique du secteur de la pêche, passe en revue les résultats généraux de la pêche maritime artisanale et industrielle en 2015, et les exportations de produits halieutiques.

²³ Source : ANSD/Comptes Nationaux

XI.1. POLITIQUES DE LA PECHE

Par sa forte contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi, et à la génération de devises, grâce aux exportations, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est identifié comme un secteur stratégique dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le cadre de référence de toutes les politiques économiques, sociales et environnementales du pays. A cet effet, des réformes et projets ont été mis en œuvre dans ce secteur durant l'année 2015. C'est ainsi que, pour prendre en charge les nouveaux défis du secteur et corriger les lacunes relevées dans la Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture (LPS/PA) dont la mise en œuvre s'étalait sur la période 2008-2013, le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration d'une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle pour le Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA).

Cette LPSDPA, dont l'ambition est de réformer la gouvernance du secteur et du système actuel de gestion, devrait, à terme, lever les contraintes culturelles, politiques, institutionnelles, de coordination, d'organisation et de disponibilité de ressources humaines avant d'engager les actions prioritaires de réformes et de développement durable de la pêche et de l'aquaculture sur la période 2016 - 2023.

Pour les acteurs du secteur, l'objectif est de promouvoir les actions et moyens nécessaires au bon développement des différents segments de l'économie halieutique nationale. Plus spécifiquement, le document vise à :

- ✓ inscrire définitivement la gestion de la pêche maritime et continentale dans la durabilité ;
- ✓ créer les bases d'un développement accéléré de l'aquaculture au Sénégal ;
- ✓ valoriser les produits halieutiques par le développement des chaînes de valeur à la fois sur les segments industriel et artisanal.

XI.1.1. LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ²⁴

Dans le cadre de la gestion durable des ressources halieutiques, 19 009 embarcations ont été inventoriées en 2015 avec un taux d'immatriculation de 85,3%. La part des exploitants de la pêche artisanale disposant d'un permis de pêche a atteint 40% en 2015. Toujours au titre de la gestion des ressources halieutiques, les efforts de

²⁴ Sauf indication contraire, les données proviennent du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

surveillance des pêches se sont renforcés. Ainsi, 2 335 inspections ont été effectuées sur des navires.

En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement, celui concernant la pêche du poulpe est finalisé et approuvé en 2015 et a connu un début de mise en œuvre. Dans ce cadre, 9 600 vases à poulpe ont été immergés en septembre 2015 au large de Joal, Pointe Sarène, Mbour, Ngaparou et Yoff pour servir de nids pour la reproduction de cette espèce. Parallèlement, celui portant sur la pêcherie de crevettes en eaux profondes est en cours depuis 2013. Aussi, les plans d'aménagement des pêcheries de crevette côtière et de cymbium ont-ils été finalisés et introduits dans le circuit d'adoption politique.

XI.1.2. LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Dans le domaine de l'aquaculture, les interventions de diversification ont permis d'atteindre une production de 1 215,5 tonnes en 2015, correspondant à un triplement de la production aquacole en quatre ans. Ces performances ont été obtenues grâce :

- ✓ à la déconcentration des services techniques d'encadrement et au renforcement des équipes sur le terrain, ce qui a eu pour résultat 1 300 acteurs renforcés et 155 sites de production encadrés ;
- ✓ au renforcement des infrastructures de production, à travers la réhabilitation de 7 étangs de la station de Richard-Toll (2 de 3 000 m², 2 de 1 000 m² et 3 de 240 m²), la construction d'une nouvelle station d'alevinage à Matam, le début de la construction de la station aquacole de Sédhiou (avec 7 étangs dont 2 de 450 m², 2 de 600 m² et 3 étangs de 1000 m² et un bâtiment administratif) et l'extension et la modernisation de l'écloserie de Fatick ;
- ✓ à l'acquisition de petites unités de production d'aliments de poissons, avec l'acquisition d'une troisième unité de fabrique d'aliments d'une capacité de 500kg/jour installée à Sédhiou, en plus des fabriques de Richard-Toll et de Ziguinchor.

Toutefois, seul un projet phare du PSE intitulé « Développement accéléré de l'Aquaculture » est en train d'être exécuté dans le sous-secteur de la Pêche.

XI.1.3. LA VALORISATION DE LA PRODUCTION

Les activités réalisées en 2015 au titre de la valorisation de la production ont essentiellement trait à :

- ✓ la modernisation des infrastructures de production, de débarquement, de transformation, de conservation et de commercialisation. Les principales réalisations ont consisté ici en : (i) la distribution aux femmes transformatrices de 700 clés de séchage, (ii) le démarrage des travaux de construction de quatre quais de pêche (Pointe Sarène, Ngaparou, Yoff et Soumbédioune), (iii) la mise en route de onze complexes frigorifiques de la première phase avec des travaux de raccordement aux réseaux de la SENELEC et de la SDE (Diourbel, Guinguinéo, Koussanar, Tambacounda, Kidira, Kédougou, Kolda, Linguère, Dagana, Yoff et Darou Mousty) ;
- ✓ la sauvegarde de l'agrément national à l'exportation. Globalement, les activités liées à la sauvegarde de l'agrément national à l'exportation concernent : (i) les inspections techniques et sanitaires des établissements de traitement et de conservation des produits halieutiques et (ii) le contrôle et la certification des produits.

En 2015, 116 unités de traitement à terre et 92 navires de pêche ont été enregistrés et suivis. Les programmes d'inspection technique (notamment 94% pour les établissements à terre et 93% pour les bateaux) ont permis d'établir la situation suivante :

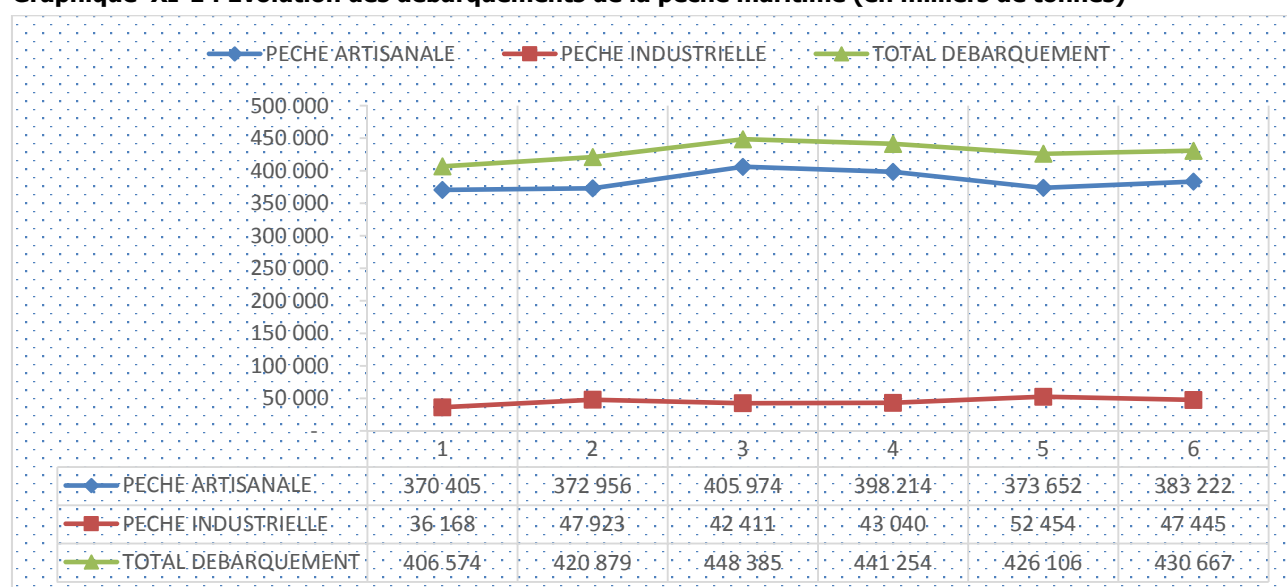
- (i) niveau de conformité A1 (très satisfaisant) : 01 établissement à terre (1%) ;
- (ii) niveau de conformité A2 (satisfaisant) : 30 établissements à terre (43%) et 42 navires (46%) ;
- (iii) niveau de conformité B (acceptable) : 37 établissements à terre (53%) et 48 navires (52%);
- (iv) niveau de conformité C (Non conforme) : 3 établissements à terre (3%) et 2 navires (2%).

Au total, 4 469 inspections sanitaires ont été effectuées sur la production des navires et établissements à terre. La certification des produits se fait à l'aéroport pour les produits frais et au port pour les produits congelés. En 2015, 16 381 certificats ont été délivrés pour l'exportation de produits halieutiques.

XI.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME

La pêche maritime sénégalaise comporte deux pêcheries : celle artisanale et celle industrielle. Les deux ont débarqué 430 667 tonnes en 2015 pour une valeur commerciale estimée à 154 milliards francs CFA, contre 426 106 tonnes pour une valeur évaluée à 136 milliards francs CFA en 2014, soit un accroissement de 1,1% en volume et de 13,4% en valeur. Cette augmentation est plus imputable au dynamisme de la pêche artisanale, qui a connu une hausse de 2,6% en volume et de 18,6% en valeur. En revanche, la pêche industrielle a enregistré un repli de 9,5% en volume et de 1,9% en valeur.

Graphique XI-1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)



Source : DPM / Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XI.2.1. LA PECHE ARTISANALE

La pêche artisanale, principal fournisseur de produits halieutiques, tant pour l'exportation vers les marchés internationaux que pour les marchés régionaux et locaux, est d'un apport notoire dans la quête de la sécurité alimentaire au Sénégal. En 2015, il a été dénombré dans ce secteur 53 101 pêcheurs contre 60 594 en 2014, soit une baisse de 7 493 pêcheurs (-12,4%).

XI.2.1.1. Débarquements de la pêche artisanale

Les mises à terre de la pêche artisanale, principalement destinées à l'approvisionnement du marché intérieur, ont cru de 2,6% en quantité en 2015 passant

de 373 652 tonnes à 383 223 tonnes. Ces débarquements sont composés de poissons (93,9% contre 95,2% en 2014), de crustacés (0,7%) et de mollusques (5,4%).

Les quantités de poissons et mollusques ont progressé respectivement de 1,2% et 38,9%. Par contre, les crustacés ont enregistré une baisse de 10,8%, entre 2014 et 2015.

Tableau XI-1 : Débarquements de la pêche artisanale (en tonnes) en 2014 et 2015

TYPES	ANNEE 2014		ANNEE 2015		Variation %
	Volume	%	Volume	%	
Poissons	355 612	95,2	359 719	93,9	1,2
Crustacés	3 118	0,8	2 782	0,7	-10,8
Mollusques	14 922	4,0	20 722	5,4	38,9
TOTAL	373 652	100,0	383 223	100	2,6

Source : DPM / Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

En 2015, la valeur des débarquements est estimée à près de 111 milliards FCFA contre environ 94 milliards FCFA, soit une hausse de 18,6%. Cette augmentation est liée à la progression de la valeur des poissons et des mollusques (respectivement 13,8% et 54,0%). En revanche, la valeur des crustacés a enregistré une baisse de 4,3%.

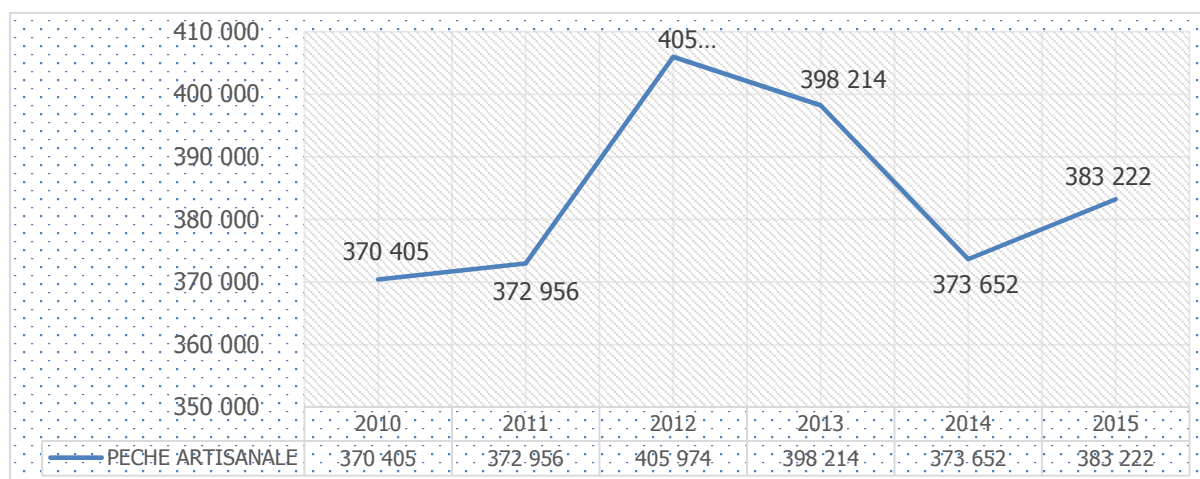
Tableau XI-2 : Valeur commerciale des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de FCFA) en 2014 et 2015

TYPES	ANNEE 2014		ANNEE 2015		Variation (%)
	Valeurs	%	Valeurs	%	
Poissons	76 408 345	81,7	86 924 438	78,3	13,8
Crustacés	4 098 174	4,4	3 921 327	3,5	-4,3
Mollusques	13 067 995	14,0	20 129 331	18,1	54,0
TOTAL	93 574 514	100,0	110 975 097	100	18,6

Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

L'analyse des débarquements de la pêche artisanale au cours des dernières années montre une évolution irrégulière. Après avoir atteint 405 974 tonnes en 2012, les quantités débarquées ont chuté sur la période 2013-2014. Par la suite, une reprise a été enregistrée en 2015 avec 383 222 tonnes.

Graphique XI-2 : Évolution des débarquements (en tonnes) de la pêche artisanale de 2010 à 2015



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XI.2.1.2. Débarquements par région

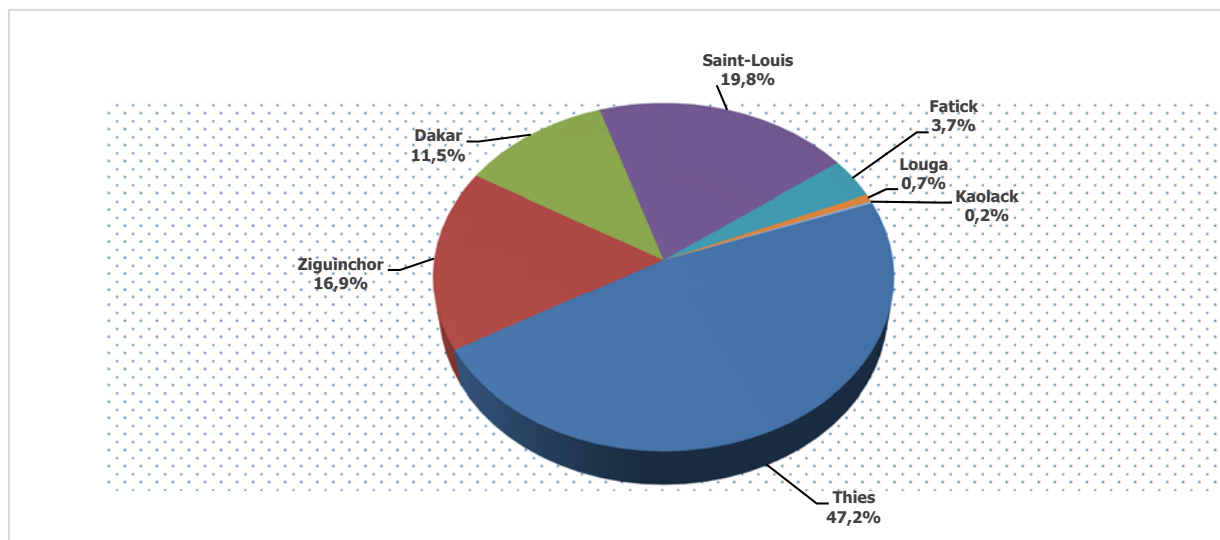
La région de Thiès, principale pourvoyeuse de produits halieutiques du pays, a enregistré une diminution de 4,8% de ses mises à terre. Ce qui s'est traduit par un recul de son poids au niveau national (47,2%, après 50,9% en 2014).

La région de Saint-Louis, qui occupe toujours la deuxième place en termes de production, a vu son poids au niveau national passer de 15,5% à 19,8% entre 2014 et 2015, à la faveur d'une augmentation de 30,6% de ses mises à terre.

La région de Ziguinchor, avec une hausse de 13,0% de sa production, a rejoint celle de Dakar qui avait l'habitude d'occuper la troisième position. La région de Dakar qui a toujours la même proportion de part du marché, enregistre cependant un recul de 5,0% de ses mises à terre.

Les régions de Fatick (-13,1%) et Louga (-27,1%) ont vu leurs mises à terres évoluer à la baisse entre 2014 et 2015. Enfin, la région de Kaolack a enregistré la plus forte baisse de sa production qui est passée de 1 851 tonnes en 2014 à 782 tonnes en 2015, soit une diminution de 57,7%.

Graphique XI-3 : Répartition par région des débarquements de la pêche artisanale en 2015



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XI.2.1.3. Transformation artisanale

Filière à fort potentiel de main d'œuvre, notamment féminine, la transformation artisanale permet la valorisation des produits de la pêche et une facilité de conservation du poisson par salage, séchage, fumage, cuisson ou fermentation.

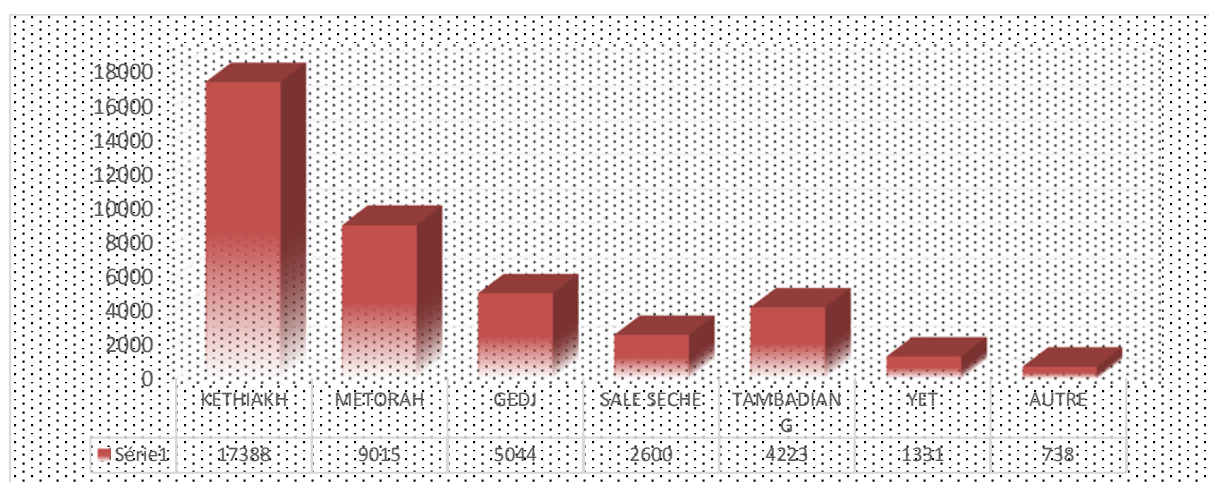
Par rapport à 2014, la quantité de produits transformés a enregistré une baisse de 11,6%, atteignant 40 340 tonnes en 2015. Ce repli est davantage imputable à la forte baisse du « Kéthiakh » (-34,1%), des crevettes (-67,4%) et des « Yokhoss » (-78,3%).

En terme de poids dans les produits transformés, on note, en 2015, une prédominance du « Kéthiakh » (57,8%) suivi de très loin du « Metorah » (15,7%), du « Guédj » (12,5%), du Salé-séché (6,9%) et du « Tambadiang » (6,4%). Les productions les plus faibles concernent les crevettes, les ailerons, les « yokhoss », le « Yet », le « Pagne » et le « Touffa » qui ne représentent que 3,1% du volume transformé artisanalement.

La forte baisse de la production du « Kéthiakh » résulte de l'existence d'un nouveau marché. En effet, une importante quantité de sardinelles est exportée essentiellement vers le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali. Ce qui s'est traduit par une augmentation de 40,8% des exportations vers ces pays en 2015.

Les périodes de pointe de la transformation vont de février à juin et celles de basses productions se situent entre juillet et octobre correspondant aux périodes hivernales qui ne sont pas favorables à la transformation artisanale.

Graphique XI-4 : Quantités de poissons transformées de façon artisanale en 2015 (tonnes)



Source : DPM / Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XI.2.2. LA PECHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle fournit 11,0% des mises à terre de la pêche maritime. Elle se pratique sous trois formes : la pêche chalutière, la pêche thonière et la pêche sardinière.

Les débarquements réalisés par ce segment de la pêche se sont établis à 47 445 tonnes en 2015 contre 52 454 tonnes en 2014, soit une diminution de 9,5%.

- ✓ **La pêche chalutière** : elle fournit 74,5% des débarquements de la pêche industrielle. Le volume des captures est passé de 46 650 tonnes en 2014 à 35 326 tonnes en 2015. La valeur commerciale estimée de sa production (38,7 milliards FCFA en 2014 contre 38,5 milliards en 2015) a connu un léger repli en valeur (-0,5%), malgré sa forte baisse en volume (-24,3%). Cette situation s'explique en partie par le protocole d'accord de la pêche chalutière. De plus, en 2015, les armateurs sénégalais n'ont pas acquis de licences dans les zones traditionnelles de pêche que sont la Gambie et la Guinée Bissau du fait de leurs coûts qu'ils jugent trop élevés.
- ✓ **La pêche thonière** : elle occupe la deuxième place avec 24,6% des mises à terre de la pêche industrielle. Avec ses 11 657 tonnes de débarquement en 2015, sa production a plus que doublé par rapport à 2014. Elle a ainsi généré une valeur commerciale de 4,8 milliards francs CFA contre 3,6 milliards francs CFA, soit une augmentation de 30,0%. Par conséquent, la pêche thonière a permis d'atténuer la tendance baissière de la pêche industrielle en enregistrant une progression notable due à la présence des senneurs.

- ✓ **La pêche sardinière** : ses débarquements sont particulièrement faibles. En effet, ils ont baissé en 2015 pour atteindre une quantité de 461 tonnes, soit 3,5 fois moins que celle de 2014. Cette baisse est due principalement à la diminution du nombre de navires utilisés, qui est passé de 4 à 1 entre 2014 et 2015.

Tableau XI-3 : Evolution des débarquements (en tonnes) de la pêche industrielle par type

TYPES DE PECHE		ANNEES			Variation 2014/2015 (en %)
		2013	2014	2015	
chalutière	poissons	28 835	40 148	29 737	-25,9
	crustacés	5 549	3 981	3 288	-17,4
	mollusques	2 700	2 521	2 301	-8,7
thonière		5 908	4 199	11 657	177,6
sardinière		48	1 605	461	-71,3
TOTAL		43 040	52 454	47 445	-9,5

Source : DPM / Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

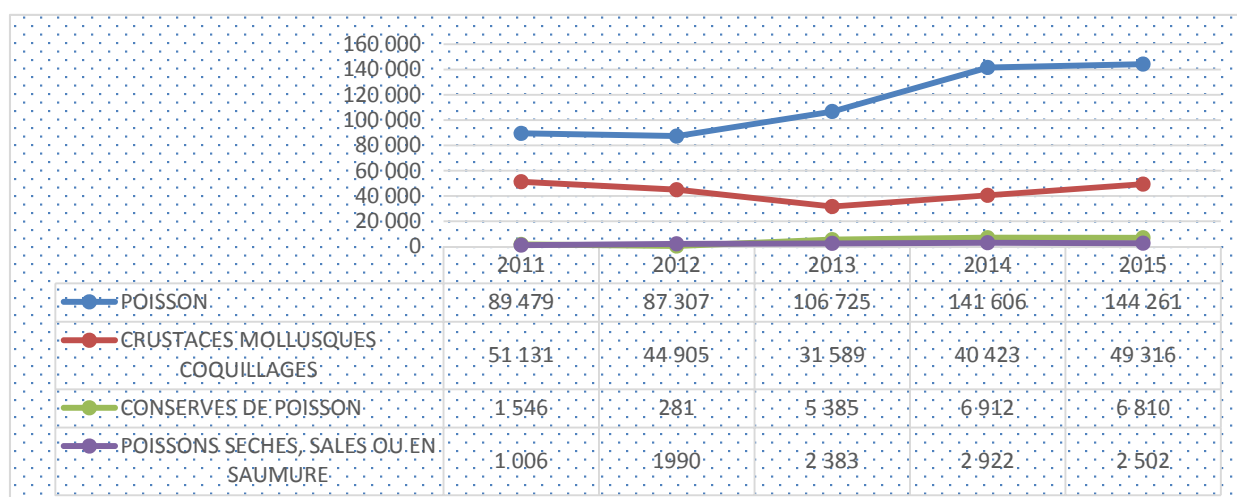
XI.3. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES²⁵

Les exportations sénégalaises de produits halieutiques constituent une importante source de devises. En 2015, elles ont augmenté de près de 40 000 tonnes pour s'établir à 188 692 tonnes, soit une hausse de 21,0%, comparativement à son niveau de 2014. Cette performance résulte de l'augmentation simultanée des quantités exportées de l'ensemble des produits de la pêche. Les quantités de poissons exportées constituent 88,1% du total des exportations de produits halieutiques. Elles ont augmenté de 22,9%.

Les recettes tirées des exportations de produits de la pêche se sont établies à 202 milliards FCFA en 2015 contre 191 milliards FCFA en 2014, soit une hausse de 5,7% imputable à l'augmentation simultanée de la valeur de tous les produits. En 2015, les produits halieutiques constituent la plus importante part de la valeur des exportations totales, soit 10,7%.

²⁵ Source : ANSD. Note d'Analyse du Commerce Extérieur, Edition 2015

Graphique XI-5 : Evolution des exportations de produits halieutiques (en valeur en millions FCFA) 2011 et 2015



Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

XI.3.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS PAR PRODUIT

Les produits halieutiques exportés sont constitués de quatre grands groupes : les poissons (88,1%), les crustacés, mollusques et coquillages (8,6%), les conserves de poissons (1,9%) et les poissons séchés, salés ou en saumure (1,5%).

Les exportations de poissons sont passées de 128 208 tonnes en 2014 à 166 187 tonnes en 2015. Concernant les ventes à l'étranger de crustacés, mollusques et coquillages, elles ont progressé de 8,5% pour s'établir à 16 181 tonnes. Quant aux exportations de conserves de poissons et de poissons séchés, salés ou en saumure, elles ont suivi la même tendance en évoluant respectivement de 1,9% et 1,5%.

Tableau XI-4 : Exportations en quantité des produits halieutiques (en tonnes)

Produits	2014	2015	Variation (%)
Poisson frais de mer	128 208	166187	22,9
Crustacés mollusques coquillages	14 801	16181	8,5
Conserves de poisson	3 240	3557	8,9
Poissons séchés, sales ou en saumure	2 723	2766	1,6
TOTAL	148 972	188 692	21,0

Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

XI.3.1.1. Analyse des exportations par destination

Le continent africain représente la première destination des exportations de produits halieutiques du Sénégal avec 97,5% des quantités en 2015. L'Europe (1,4%) vient en

deuxième position devant l'Asie (1,1%). Les quantités exportées en Amérique et en Océanie restent marginales.

Le poisson frais est principalement vendu en Côte d'Ivoire (31,2%), en France (11,0%), en Corée du Sud (10,6%), au Cameroun (5,9%) et en Espagne (5,1%).

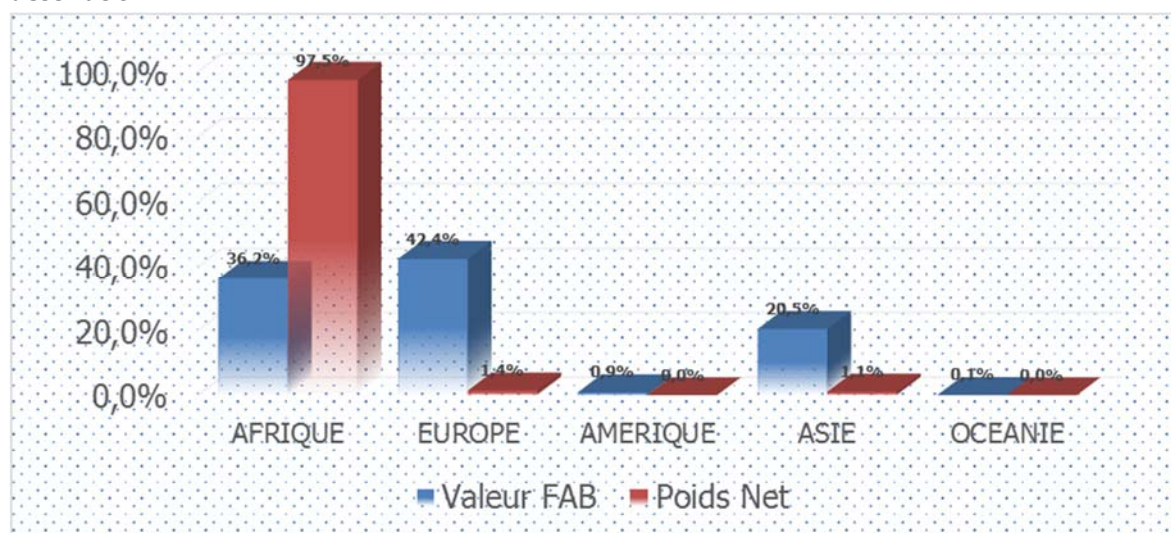
Les exportations de coquillages, crustacés et mollusques sont principalement orientées vers l'Espagne (34,0%), l'Italie (32,1%), le Japon (4,6%), la Corée du Sud (4,6%) et la France (3,9%).

Pour ce qui est des conserves de poisson, les principaux clients sont : la France (28,0%), la Côte d'Ivoire (17,8%) et le Maroc (16,3%).

Concernant les poissons séchés, salés ou en saumure, les principaux marchés d'exportation sont le Congo et le Togo d'où proviennent respectivement 30,0% et 26,0% des recettes engendrées par ce produit.

Globalement, la principale source de recettes pour la pêche en 2015 est le continent européen (42,4% des recettes). L'Afrique arrive en deuxième position, avec une contribution de 36,2%, tandis que l'Asie se positionne au troisième rang (avec 20,5% des recettes).

Graphique XI-6 : Exportations en quantité et en valeur des produits halieutiques selon la destination



Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

Conclusion

Malgré son importance économique, sociale et culturelle, la pêche maritime sénégalaise, artisanale comme industrielle est en perte de vitesse en partie liée à une baisse de productivité. Les conséquences d'une telle situation, allant entre autres, de la perte d'emploi et de revenu à la baisse des recettes d'exportation, en appellent à des changements dans les modes de gestion afin de créer les conditions de nouveaux gains de productivité et relever ainsi le défi de la gestion durable des ressources halieutiques et le maintien des stocks à des niveaux biologiquement viables et économiquement rentables. Il reste alors à poursuivre les jalons posés par la LPS/PA 2008-2013 visant à redynamiser le secteur.